



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le mardi 24 mars 2020

# *Crise sanitaire et confinement*

## Le Département organise la mobilisation et l'entraide face au défi de l'isolement

Dans le cadre du plan d'action solidarités 54, les équipes du Département se sont mobilisées pour organiser une réponse à un des défis posé par la crise sanitaire : l'isolement. A partir de ce mardi 24 mars 2020, un numéro d'appel unique et la plateforme d'entraide [engagement.meurthe-et-moselle.fr](http://engagement.meurthe-et-moselle.fr) sont opérationnels.

**Un numéro de téléphone unique : 03 83 94 54 54**

**Un service numérique d'entraide : [engagement-meurthe-et-moselle.fr](http://engagement-meurthe-et-moselle.fr)**

Parallèlement à la réorganisation du travail des agents du conseil départemental et au plan de continuité du service public départemental dans ses missions de solidarité, Mathieu Klein, président, a souhaité « *que nous portions une attention particulière sur la question de l'isolement des personnes vulnérables, fortement accentué par les mesures de confinement* ».

- Pour les personnes très âgées, par exemple, l'absence de contact et de vie sociale représente un risque de dégradation de la santé physique et psychique.
- De même, l'accès à l'alimentation pour les personnes précaires ou en rupture d'insertion sociale constitue une véritable problématique en raison de la crise sanitaire et les effets délétères de l'isolement.

Le département apporte deux réponses :

- Pour répondre à la mobilisation citoyenne, des communes, ou des associations, le Département propose de dédier **un numéro d'appel unique est mis en place : XXXXXX**

« Il permettra de recueillir l'ensemble des demandes afin de les aiguiller vers le bon interlocuteur » indique Mathieu Klein.

Appels téléphoniques des personnes isolées, aide aux courses ou à l'achat de médicaments, portage de repas en complément des services offerts par les SAAD, aide aux devoirs à distance pour des jeunes... représentent des attentions et des gestes de solidarité de proximité que nous avons tous intérêt à voir se démultiplier, tout en respectant les règles du confinement.

En complément de ce numéro, chacun pourra solliciter le soutien du conseil départemental par un formulaire spécifique à remplir en ligne sur le site internet de la collectivité (**[meurthe-et-moselle.fr](http://meurthe-et-moselle.fr)**).

Le Département a également décidé de mettre à disposition un outil numérique « *Place de l'engagement* ». Avec l'appui bénévole de la société Hacktiv, elle a été adaptée à la crise.

Une page dédiée "coronavirus" est disponible :

**<https://engagement.meurthe-et-moselle.fr/entraide>**

Place de l'engagement est un portail numérique favorisant le partage d'informations entre associations de différents domaines sur un même territoire, et mettant en lien les structures en recherche de bénévoles et les citoyens souhaitant donner de leur temps. Pour s'y rendre : [engagement.meurthe-et-moselle.fr](http://engagement.meurthe-et-moselle.fr)

Pour en savoir plus : <https://www.dailymotion.com/video/x7ncmjk>

380 associations et 200 usagers sont déjà inscrits.

Rappelons que l'État a défini quatre domaines où les bénévoles peuvent intervenir :

- 1. L'aide alimentaire et d'urgence (banque alimentaire, secours populaire, restos du Cœur),
- 2. La garde exceptionnelle d'enfants des soignants ou des structures de l'aide sociale à l'enfance,
- 3. Le lien avec les personnes fragiles isolées
- 4. La solidarité de proximité (services d'aides à domicile, maisons de retraites, établissements pour personnes handicapées et résidences autonomie, voisins).



Didier JACQUOT  
Relations presse & Magazine Meurthe-et-Moselle  
Direction de la Communication  
06 03 22 20 58 / 03 83 94 54 74

Salle de presse : <http://meurthe-et-moselle.fr/salle-de-presse>  
Twitter CD54 : <https://twitter.com/Departement.fr>